

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté DEC3 / XIII / 20 / 79

Concernant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2020, pour l'académie de Grenoble.

Rectificatif de l'Arrêté DEC3 / XIII / 20 / 29

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégations de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 29 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1er : Le jury est complété comme suit :

Membres :

M. ARONICA Frédéric, APAE, DSDEN, Grenoble

Est remplacé par :

M. PELLICOLI Thomas, Adjoint Chef de Division DBF, Rectorat, Grenoble

M. BERLIN Philippe, Personnel de direction, Lycée Xavier Mallet, Le Teil

Est remplacé par :

M. DANIEL Florent, SAENES classe normale, LPO Ferdinand Buisson Voiron

Mme BLEHAUT Emmanuelle, ASI, Institut Polytechnique, Grenoble
Est remplacée par :
Mme PANELLA Christelle, technicien gestion administrative, Université Grenoble Alpes

M. DESPRES Eric, Attaché HC, Direction Départementale Cohésion Sociale, Grenoble
Est remplacé par :
Mme BERNARD Karine, attachée territoriale, Conseil départemental, Grenoble

Membres de réserve :

M. DANIEL Florent, SAENES classe normale, LPO Ferdinand Buisson Voiron
Est remplacé par :
Mme GOUAZE Véronique, SAENES classe exceptionnelle, Rectorat de Grenoble

Mme MAZET-ROUX Sylvie, SAENES classe supérieure, DSDEN, Valence
Est remplacée par :
Mme BLIN Lisa, SAENES classe supérieure, DSDEN Grenoble

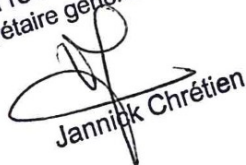
Mme FAURE Emilie, rédacteur territorial, Conseil Régional, Grenoble
Est remplacée par :
Mme BONNARDEL Stéphanie, SAENES classe exceptionnelle, Collège Marlioz, Aix les Bains

Membres de réserve ajoutés:

Mme BUCCIO Béatrice, SAENES classe supérieure, Institut Polytechnique, Grenoble
Mme MATHIAN Céline, AAE, Lycée Louise Michel, Grenoble
Mme MONTFALCON Séverine, Principale adjointe, Collège les Dauphins, Saint Jean de Soudan
Mme ROUX Isabelle, Principale adjoint, Collège André Malraux, Voreppe
Mme SAINT-JALMES Valérie, SAENES classe supérieure, Lycée Gambetta, Bourgoin Jallieu,

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale de l'académie


Jannick Chrétien

A Grenoble, le 5 juin 2020

Hélène INSEL